

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 27 février 2020
Délibération n°20200227_15Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 48

Absents : 26

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 9

Votants : 57

- dont « pour » : 57

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : SANTÉ - Approbation des barèmes de location des cabinets de permanences au sein des Maisons de Santé communautaires

Le jeudi 27 février 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 Février 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de MONTIGNAC-Charente.

Présents : CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilyns - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BERTHAULT Patrick - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - THURU Marie-Danielle - CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - RIVOLET Patricia - BERTRAND Didier - LACOEUILLE Bernard - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - BOURIN Michel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEL Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane - SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

AYRAULT Jean-Paul : pouvoir à CAILLAUD Nadia

GUYON Jean-Guy : pouvoir à RAVION Didier

LEMAIRE Marie-Claude : pouvoir à CROIZARD Christian

BEAU Nathalie : pouvoir à BERTRAND Didier

ROUSSEAU Christian : pouvoir à STASIAK Jean-Louis

BROUTÉ Alain : pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre

PELLETIER Dominique : pouvoir à LACOEUILLE Bernard

LHERIDEAU Daniel : pouvoir à LOTTE Michel

*GIROUX-MALLOT Françoise: pouvoir à CHABAUTY James**CECCHIN Catherine - COMBAUD Alain - CORNU Jean-Pierre*

Absents non excusés : PARTAUD Xavier - BASSET Véronique - PREVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - TEXIER Didier - DURAND Jean-Louis - BRUN Jackie - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - VIGIER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Laurent DANEDE.

Objet : SANTÉ - Approbation des barèmes de location des cabinets de permanences au sein des Maisons de Santé communautaires

Vu la délibération n°20180531_14 du 31 mai 2018, approuvant les loyers pratiqués au sein des maisons de santé communautaires,

Vu les orientations retenues le 21 janvier 2020 par le groupe de travail en charge de la maison de santé communautaire à AIGRE,

Monsieur le Président précise qu'à la demande des professionnels de santé qui occuperont les locaux de la Maison de Santé communautaire à AIGRE au sein du cabinet des permanences (professions paramédicales), il a été proposé de définir un barème selon la durée d'occupation du cabinet précité.

En concertation avec les futurs occupants, les barèmes proposés sont les suivants :

Cabinet occupé ½ journée/semaine	45 €/mois, hors charges locatives
Cabinet occupé 1 journée/semaine	85 €/mois, hors charges locatives
Cabinet occupé 2 journées/semaine	150 €/mois, hors charges locatives

Les charges locatives sont proratisées en fonction de la superficie des locaux utilisés et du temps occupé.

Monsieur le Président propose à l'assemblée que ces barèmes soient appliqués pour les autres Maisons de Santé communautaires si un tel cabinet de permanences venait à être créé également au sein de celles-ci et en cas de baux multiples.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière à l'unanimité décide :

- ***D'APPROUVER les conditions locatives du cabinet des permanences telles que précitées ;***
- ***D'AUTORISER le Président à signer les baux et tout acte en découlant.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

